



المؤسسة الوطنية للملاحة الجوية  
Etablissement National de la Navigation Aérienne

## Bulletin d'information de sécurité n°11/Avril 2017.

**Thème :** Le manuel de système de gestion de la sécurité (MSGs) de l'Établissement.



## 1 -Introduction

Ce bulletin d'information de sécurité a pour objectif d'informer le personnel de l'Établissement sur l'approbation du manuel de système de gestion de la sécurité (MSGS) par la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) ainsi que la désignation des Gestionnaires Opérationnels SGS (GO SGS).

La mise en place du système de gestion de la sécurité a pour but d'améliorer la sécurité de l'aviation civile.

## 2-Cadre réglementaire du MSGS

Le MSGS a été élaboré conformément aux règlements nationaux suivants :

-Circulaire n°2694/DACM du 22 septembre 2010 relative aux règles générales de la mise en place de système de gestion de la sécurité (SGS) ;

-Décision n°2695/DACM du 22 septembre 2010 portant la mise en place du SGS et la désignation des gestionnaires supérieurs responsables des SGS.

-Les recommandations de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI) en la matière sont contenues dans le manuel de gestion de la sécurité (Doc 9859/Troisième édition 2013 : Appendice 4 au Chapitre 5 : Orientations sur l'élaboration d'un manuel SGS).

## 3-Le manuel de système de gestion de la sécurité

Le manuel de système de gestion de la sécurité (MSGS) de l'Établissement a été approuvé par la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) en date du 14/02/2017.



N°	Date	Signature
001	14/02/2017	A. Boukhal
002	14/02/2017	A. Boukhal
003	14/02/2017	A. Boukhal

- C'est l'outil principal pour communiquer à toute l'organisation l'approche choisie de gestion de la sécurité.
- Il documente tous les aspects du SGS, y compris la politique, les objectifs, les procédures, les processus et les différentes responsabilités en matière de sécurité.
- C'est un document vivant qui s'améliore au fil du temps.

Suivre le modèle contenu dans le Doc 9859 de l'OACI

Comment rédiger un manuel SGS ?



### **3-Le contenu du manuel de système de gestion de la sécurité**

Le manuel de système de gestion de la sécurité (MSGs) de l'Établissement est la référence documentaire en matière de gestion de la sécurité. Il est destiné aux différents centres de gestion et notamment les gestionnaires opérationnels SGS (GO SGS).

Le manuel de système de gestion de la sécurité (MSGs) comprend les sections suivantes :

- Partie 1: Contrôle des documents
- Partie 2 : Exigences réglementaires du SGS.
- Partie 3 : Portée et intégration du système de gestion de la sécurité.
- Partie 4: La politique et objectifs de sécurité.
- Partie 5: Les responsabilités du personnel clé en matière de sécurité.
- Partie 6: Les comptes rendus de sécurité et mesures correctrices.
- Partie 7: L'identification des dangers et évaluation des risques.
- Partie 8: La mesure et surveillance de la performance de sécurité.
- Partie 9: Les enquêtes de sécurité et mesures correctrices.
- Partie 10: La formation et communication en matière de sécurité.
- Partie 11: L'amélioration continue et audit du SGS.
- Partie 12: La gestion des dossiers du SGS.
- Partie 13: La gestion du changement.
- Partie 14: Le plan d'intervention d'urgence.

### **4-Désignation des Gestionnaires Opérationnels SGS (GO SGS)**

En application du circulaire n°2694/DACM du 22 Septembre 2010, qui stipule que tout titulaire de certificat de services aéronautiques doit désigner une personne responsable de la sécurité chargée de la mise en place et du maintien en vigueur d'un système de gestion de la sécurité (SGS) acceptable et qui agit à titre de point focal pour les questions à ce sujet, l'ENNA a désigné des GO SGS dans tous les aérodromes.

Ces GO SGS sont désignés pour piloter le système de gestion de la sécurité au niveau de chaque aérodrome et notamment :

- Suivre l'application des procédures relatives au fonctionnement du SGS ;
- Animer, coordonner, piloter et suivre les activités liées au SGS ;
- Gérer la documentation relative au SGS ;
- Diffuser à tous les niveaux les informations liées à la sécurité ;
- Organiser des réunions de retour d'expérience;
- S'assurer que tous les événements détectés ont fait l'objet d'une analyse ;
- Suivre la mise en œuvre des mesures préventives et correctives liées à la sécurité ;
- S'assurer de la coordination du SGS de l'exploitant avec celui des tiers ;
- S'assurer de l'application de la procédure d'identification des dangers et la gestion de risques ;
- S'assurer de l'inspection des services opérationnels liés à la sécurité.

**Contact :**



**Etablissement National de la Navigation Aérienne**

**Direction Générale**

**1, Avenue de l'indépendance, Alger**

**Tel : 021-67-20-60 / Fax : 021-67-67-56**

**Email : [dgenna@enna-dz.com](mailto:dgenna@enna-dz.com), [sgs@enna-dz.com](mailto:sgs@enna-dz.com)**

**Site web : [www.enna.dz/sgs.html](http://www.enna.dz/sgs.html)**